AR Prefecture

016-200054047-20240404-2024_04_04_07-DE
Reçu le 05/04/2024

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 24
Présents : 17
Excusés-Absents : 07
Délégations : 01

Date de Convocation :
mercredi 27 mars 2024

Date d'affichage :
Mercredi 27 mars 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du mercredi 27 mars 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise

Délégations : M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/04/04
N° 07

7 - Finances - Vote de la subvention d'équilibre au budget CCAS 2024

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de CONFOLENS pour 2024.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS, une subvention communale de 86 000€ est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024.

Après un avis favorable de la Commission des Finances, partenariat institutionnel et services publics réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de fonctionnement au budget CCAS 2024 pour un montant de 86 000€
- **INSCRIT** la somme de 86 000€ :
  - sur le budget général 2024 au compte 657363 en dépenses de fonctionnement
  - sur le budget CCAS 2024 au 74748 en recettes de fonctionnement.

MAIRIE DE CONFOLENS (Charente)

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 5 avril 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens